

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de FRUGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
EXPLOITATION D'UN NOUVEL ABATTOIR
SOCIÉTÉ D'ABATTAGE DES HAUTS PAYS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 27 novembre 2019, une enquête publique est ouverte pendant 15 jours à partir du 6 janvier 2020, sur la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un nouvel abattoir.

Le public peut demander des compléments d'informations pour l'Enquête Publique à M. Julien Lozinguez chargé du suivi du dossier - Tél : 03.61.52.80.05 ou par mail : julien.lozinguez@cchpm.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de FRUGES située Place du Général de Gaulle, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE AUTORISATION - Sté d'ABATTAGE DES HAUTS PAYS - FRUGES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

Le résumé non technique et la décision d'examen au cas par cas sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Avondance, Canlers, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille, Créquy, Lugy, Ruisseauville, Senlis, Tramecourt, Verchin et Verchocq.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de FRUGES du 6 janvier 2020 au 20 janvier 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de FRUGES ou les formuler à Mme Chantal CARNEL commissaire-enquêteur, qui sera présente en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 6 janvier 2020 de 9 h à 12 h
- le samedi 11 janvier 2020 de 9 h à 12 h
- le lundi 20 janvier 2020 de 15 h à 18 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 6 janvier 2020 au 20 janvier 2020 à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE AUTORISATION – Sté d'ABATTAGE DES HAUTS PAYS – FRUGES - "Réagir à cet article".

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de FRUGES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION – Sté d'ABATTAGE DES HAUTS PAYS – FRUGES, les informations relatives à ce projet.